Pays de Chantonnay
Communauté de communes

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communautaire du 10 novembre 2022

Le dix novembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay pour une dixième séance.

Présents :

Mmes CHENU V. - DEHAUD C. - GRANJON F. - LERSTEAU P. - MADORRA H. - MARTINEAU V. - MOINET I. - MOREAU L. - PHELIPEAU B. - PICARD S. - TONARELLI V. - ZOUBAIRI I.
MM. BOISSEAU D. - BOISSINOT C. - BOURDET J. - CORNIÈRE JL. - DEBORDE J. - DREUX JC. - DROUAULT C. - GOURAUD C. - GRIMAUD JM. - GUIBERT C. - GUINAUDEAU D. - LUMEAU G. - PAILLAT D. - SOULARD Y.

Absents et excusés :

Mmes BILLAUDEAU L. - BOURGEOIS L. - GOURMAUD C. a donné pouvoir à PAILLAT D.
MM. AUBINEAU J. - BONNENFANT D. a donné pouvoir à CHENU V. - COEYTAUX X. - PELTANCHE E. - SIRET JP.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
Nombre de conseillers communautaires présents : 26
Nombre de conseillers communautaires votants : 28

Madame Brigitte PHELIPEAU est nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2022

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2022
2. Décisions prises par la Présidente suite aux délégations données par le Conseil communautaire
3. Compte-rendu des travaux du Bureau communautaire

Finances et Ressources Humaines

4. Construction de deux ateliers-relais à Chantonnay – Attribution des marchés de travaux

Questions diverses

Madame Isabelle MOINET – Présidente *dédie ce Conseil communautaire à Monsieur Jean BUREAU, Vice-Président de la Communauté de Communes et Maire de la Commune de Saint Hilaire le Vouhis qui est décédé le 5 novembre 2022 et propose une minute de silence en sa mémoire.*

MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite au décès de Monsieur Jean BUREAU - élu communautaire, les règles de remplacement sont prévues à l'article L.273-10 du code électoral, selon lequel : "Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu"...

En l'espèce, M. Jean-Louis CORNIÈRE a vocation à remplacer M. Jean BUREAU dans ses fonctions de Conseiller communautaire.

Madame Isabelle MOINET – Présidente *accueille Monsieur Jean-Louis CORNIÈRE comme Conseiller communautaire.*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

N° 2022-443 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

Achat de 2 ordinateurs	Société INFRARESO	3 516,15 € HT
Attribution du marché relatif à la procédure de révision du PLUi du Pays de Chantonnay	Groupement conjoint d'entreprises PLUREAL, composé de : Ouest Aménagement, Atelier du lieu, FUTUROUEST SARL, SELARL LEXCAP, dont le mandataire est Ouest Aménagement comprenant une tranche optionnelle	120 445,00 € HT 6 530,00 € HT
Autorisation des Droits du Sol – Devis formations mutualisées et points Plat'AU 2023	Entreprise INETUM	2 700,00 € HT
Réalisation de goodies	Entreprise 37 Deux	2 132,50 € HT
Réalisation de goodies	Entreprise ObjetRama	5 767,50 € HT
Ateliers psychomotricité en matinées d'éveil	Mathieu BELAUD, psychomotricien	2 160,00 €
Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH – Programme 2022	MECHINEAU – Saint Germain de Prinçay BOSSARD – Saint Martin des Noyers	5 500,00 € 500,00 €
Attribution d'une aide à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE – Programme 2022	CHAPELET – Sigournais GUILLOT – Chantonnay BRANCHUT – Chantonnay BIZON – Saint Hilaire le Vouhis	250,00 € 3 000,00 € 750,00 € 250,00 €
Réalisation de la plaquette économique (conception et impression)	Agence MORGANE	2 490,00 € HT

Aide aux entreprises – Versement d'aides	SARL TIPHAINE FLEURISSON – Saint Germain de Prinçay	576,00 €
	SAS BLUE BAYOU – Chantonnay	2 175,12 €
	GAEC LE CHAMP VERSÉ – Sainte Cécile	1 132, 84 €
	FRANCK SEILLER – Chantonnay	724,50 €

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

N° 2022-444 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni aux dates suivantes : le 2 novembre 2022.

Les principaux points abordés ont été : le projet de plan d'actions de Territoires Engagés pour la Nature (TEN), l'évolution du Syndicat Mixte du Bassin Versant de Grand Lieu, les procédures de modification et de révision du PLUi, les zones d'activités de l'Etang, du Bouchage et de Polaris, la soirée des entrepreneurs, la construction de 2 ateliers relais à Chantonnay, l'appel à projets 2023 pour les subventions DETR / DSIL, le renouvellement du contrat du Développeur économique et le recrutement du VTA Communication.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

N° 2022-445 CONSTRUCTION DE DEUX ATELIERS-RELAIS À CHANTONNAY – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Nomenclature des actes : 1.1

Vu le Code de la Commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Rapport d'analyse des offres,
Vu la Commission Intercommunale de la Commande Publique du 2 novembre 2022,

Pour les marchés de travaux relatifs à la construction de deux ateliers-relais à Chantonnay, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 2 septembre 2022, dans un journal d'annonces légales (Ouest-France) ainsi que sur le profil acheteur : https://www.marches-securises.fr

L'estimation du projet s'élève à 534 910 € HT.

La date limite de remise des offres était fixée au 30 septembre 2022 à 12h.

Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plateforme et téléchargeable gratuitement.

122 entreprises identifiées ont retiré le dossier de consultation et 55 ont remis une offre pour un ou plusieurs lots.

L'analyse des offres a été effectuée par la maîtrise d'œuvre sur la base des critères de sélection des offres annoncées dans le Règlement de la Consultation, qui a proposé l'attribution des lots de la façon suivante :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT
1	VRD	ALAIN TP	53 693.11 €
2	Gros œuvre	GAUTRON	123 068.79 €
3	Charpente métallique	BATI TECK	72 833.50 €
4	Bardage métallique	BATITECH	107 342.56 €
5	Menuiseries extérieures alu – Portes sectionnelles	LOISEAU	31 981.85 €
6	Menuiseries intérieures bois	MAILLAUD PAILLEREAU	15 896.00 €
7	Cloisons sèches - Isolation	ISOLYA	14 999.70 €
8	Plafonds suspendus - Isolation	HERVOUET	3 439.89 €
9	Revêtements de sols céramique et chapes	CCV	13 794.47 €
10	Peinture	VEQUAUD BERNARD	4 676.15 €
11	Electricité – Courants faibles	COMELEC Services	37 657.50 €
12	Plomberie sanitaires – Chauffage - Ventilation	OUVRARD	15 326.00 €
13	Nettoyage	NIL	441.25 €
TOTAL			**495 150.77 €**

Le dossier de consultation prévoyait pour le lot n° 1 - VRD, une Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) relative à la pose de clôtures, panneaux rigides et du portail.
La maîtrise d'œuvre propose de retenir cette PSE, chiffrée par l'entreprise ALAINT TP pour un montant de **11 245.00€ HT**.

La Commission Intercommunale de la Commande Publique du 2 novembre 2022 a émis un avis favorable à l'attribution des lots comme susmentionnée et au fait de retenir la PSE du lot n° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, pour les montants indiqués :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT
1	VRD	ALAIN TP	53 693.11 €
2	Gros œuvre	GAUTRON	123 068.79 €
3	Charpente métallique	BATI TECK	72 833.50 €
4	Bardage métallique	BATITECH	107 342.56 €
5	Menuiseries extérieures alu – Portes sectionnelles	LOISEAU	31 981.85 €
6	Menuiseries intérieures bois	MAILLAUD PAILLEREAU	15 896.00 €
7	Cloisons sèches - Isolation	ISOLYA	14 999.70 €
8	Plafonds suspendus - Isolation	HERVOUET	3 439.89 €

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT
9	Revêtements de sols céramique et chapes	CCV	13 794.47 €
10	Peinture	VEQUAUD BERNARD	4 676.15 €
11	Electricité - Courants faibles	COMELEC Services	37 657.50 €
12	Plomberie sanitaires - Chauffage - Ventilation	OUVRARD	15 326.00 €
13	Nettoyage	NIL	441.25 €

- de retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle du lot n°1 relative à la pose de clôtures, panneaux rigides et du portail, de l'entreprise ALAIN TP, d'un montant de 11 245.00 €
- d'autoriser la Présidente à signer les marchés de travaux correspondants,
- de préciser que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe « Atelier Relais ».

Monsieur Yannick SOULARD *rappelle les raisons de la réunion du présent Conseil :*

- *Le montant de la délégation habilitant Madame la Présidente à attribuer et signer les marchés est plafonnée à 500 000 € et qu'en l'espèce ce montant est dépassé.*
- *Le degré d'urgence de la finalisation de la procédure de notification car les travaux doivent débuter avant la fin de l'année pour que la DETR, concernant ce projet, soit maintenue.*

Madame Isabelle MOINET – Présidente *ajoute que désormais il faut libérer le terrain occupé par les gens du voyage.*

Monsieur Didier BOISSEAU *demande ce qu'il en est de l'aire d'accueil des gens du voyage.*

Madame Isabelle MOINET – Présidente *indique que l'autorisation de fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage ne sera pas prolongée par la Préfecture alors qu'elle l'est pour travaux. Une rénovation lourde est engagée pour renforcer la sécurité des installations. L'aire d'accueil devrait être réouverte pour la fin 2023.*

Monsieur Jean-Louis CORNIERE *demande où seront installés les deux ateliers relais à Chantonnay.*

Madame Isabelle MOINET – Présidente *répond qu'ils seront construits sur Polaris derrière le Centre LECLERC.*

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 17h50

Fait à Chantonnay, le 14 novembre 2022.

Séance du Conseil communautaire du 10 novembre 2022

Numéro d'ordre des délibérations prises : n° 2022-443 à n° 2022-445
et 0 annexes

Signatures manuscrites :

Le secrétaire de séance,
Brigitte PHELIPEAU

La Présidente,
Isabelle MOINET

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022 est arrêté le 7 décembre 2022

Signatures manuscrites :

Le secrétaire de séance,
Christophe GOURAUD

La Présidente,
Isabelle MOINET